

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 août 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 350 377 francs pour assurer la participation de la Ville de Genève au réseau de radiocommunication national de sécurité Polycom, ainsi que l'acquisition de matériel et de prestations complémentaires.

Rapport de M. Yves de Matteis.

Lors de sa séance plénière du 9 octobre 2007, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-569 à la commission de l'informatique et de la communication. Cette dernière s'est réunie les 19 octobre, 12 et 19 novembre 2007, sous la présidence de M^{me} Martine Sumi, pour étudier cette proposition. Nous remercions ici M^{mes} Julie de Dardel et Lucie Marchon, qui ont pris les notes de séances, de leur excellent travail.

Préambule

Le présent projet a pour propos de permettre la participation de la Ville de Genève au réseau de radiocommunication national de sécurité Polycom, ainsi que l'acquisition de matériel et de prestations nécessaires à sa mise en service dans l'administration municipale.

Il s'inscrit dans un projet plus large – couvrant tous les partenaires du canton – défini par le Conseil d'Etat dans le projet de loi PL 10034 (dont s'inspire le texte de la proposition), voté par le Grand Conseil le 29 juin 2007. Cet objet n'est pas intégré au 2^e plan financier d'investissement (PFI), il figure dans le 3^e PFI, sous la référence 111.011.20, pour un montant de 5,5 millions de francs.

Le projet Polycom – réseau de radiocommunication de sécurité nationale (transmission de la voix et, dans une moindre mesure, de données informatiques) – doit permettre la communication sécurisée entre les organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) de la Confédération, des cantons et des communes (gardes-frontière, police, sapeurs-pompiers, premiers secours, protection civile et formations d'appui de l'armée), avec pour but ultime de garantir la sécurité de la population, qui dépend, pour l'essentiel, de la rapidité d'intervention des autorités et des organisations compétentes. Le Liechtenstein fait également partie du projet Polycom.

Polycom est déjà réalisé dans cinq cantons, en cours de réalisation dans huit cantons et demi-cantons, en phase de planification dans six cantons et à l'étude

dans trois cantons et demi-cantons. Seuls Zoug et Schwyz ont déclaré vouloir attendre l'amortissement des réseaux radio utilisés actuellement (prévu sur dix ans). La France, l'Allemagne et l'Espagne utilisent ou utiliseront le standard Polycom dans un futur proche.

Séance du 12 novembre 2007

Audition de MM. Yves Nopper, directeur du département de l'environnement urbain et de la sécurité (présentation des objectifs politiques), Marc Mancastropa, chef du Service des télécommunications de la police cantonale genevoise et chef de projet Polycom pour Genève (présentation du projet Polycom aux niveaux fédéral et cantonal), Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (Polycom en Ville de Genève), et Jacques Magnin, sous-chef du Service d'incendie et de secours

Le document présenté lors de cette audition «Projet Polycom – Situation octobre 2007» est en annexe du présent rapport.

M. Nopper rappelle que Polycom est un projet transversal mené par la Confédération avec la collaboration des cantons et des communes (police, pompiers, voirie, etc.). La Confédération a donc procédé au choix d'un produit unique pour toute la Suisse. Des équipements complémentaires indispensables sont prévus dans la proposition (*n.d.l.r.: pour rappel, le système est composé de l'infrastructure du réseau, des centrales de commandement et des terminaux des utilisateurs*).

M. Nopper rappelle que, à Genève, le projet de loi (PL 10034) a été voté par le Grand Conseil le 29 juin 2007, la Ville de Genève ayant été associée dès le début des travaux.

M. Mancastropa précise que Polycom a déjà 11 sous-réseaux en fonction en Suisse, adoptés soit au niveau cantonal, soit par la Confédération directement pour le compte du Corps des gardes-frontière (Cgfr – partenaire fédéral financé par la Confédération) des cantons frontaliers (cf. document, page 2).

A Genève, le Corps des gardes-frontière a réalisé son sous-réseau Polycom régional en 2003 (cf. document, page 3). Visant l'adoption du réseau au niveau cantonal (extension à tous les partenaires), la loi cantonale (PL 10034) a été adoptée et l'Association des communes genevoises (ACG) a également voté l'acquisition de radios pour les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires (sur recommandation de la Sécurité civile). Un centre de maintenance unique devrait être organisé pour l'ensemble du canton, pour répondre à des impératifs de coûts et de sécurité (cf. document, page 5).

L'organisation de Polycom comprend, au plan cantonal, un comité de pilotage (qui décide, par exemple, de l'intégration de nouveaux partenaires) composé de

trois instances: l'ACG, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève avec, sous ses ordres, un comité de gestion et six groupes de travail chargés des volets du projet (cf. document, page 7).

Plusieurs cantons (dont Vaud) devraient terminer l'ensemble de leur réseau cette année. Lausanne et Berne sont prêtes. A Zurich, comme à Genève, le projet de la Ville est intégré à celui du Canton.

La mise en service du réseau Polycom ne sera effectuée sur tout le canton qu'au dernier semestre 2008 au plus tôt (délais de commande des terminaux et adaptation du réseau). Il sera donc inutilisable pour l'Eurofoot, mais celui des gardes-frontière genevois, préexistant, sera en partie mis à disposition pendant l'Euro et des policiers d'autres cantons seront également équipés de radios.

Toutes les personnes auditionnées s'accordent sur l'urgence à accepter la proposition.

M. Mancastropa confirme que l'urgence est avant tout liée au caractère obsolète du système précédent (Iris).

M. Magnin précise que le Service d'incendie et de secours (SIS), tenu par des impératifs légaux, doit gérer des événements importants (plans catastrophe, dispositif d'intervention dans des situations exceptionnelles Osiris, etc.) et donc s'équiper en conséquence. Il confirme que le réseau de communication radio utilisé aujourd'hui est obsolète. On ne peut ni communiquer directement avec d'autres partenaires (France et canton de Vaud) ni, à court terme, garantir la confidentialité des communications radio qui, en nombre croissant, se superposent (au point que les employés commencent à demander des natels pour communiquer). Les fréquences radio protégées de l'Office fédéral des communications sont dépassées et les équipements en bout de course.

De plus, il devient difficile de répondre aux impératifs de la Confédération, par exemple pour la sécurité des tunnels, en cas de tremblements de terre, de risques bactériologiques ou d'autres types de sinistres. Polycom permettra de résoudre tous ces problèmes. M. Magnin confirme que les pompiers des autres cantons vont également utiliser Polycom.

Selon M. Favre, il devient urgent d'améliorer la communication entre les différents partenaires de la sécurité, et donc de prendre une décision permettant d'avancer.

Questions des commissaires

Participation de la Ville de Genève

Plusieurs commissaires soulignent la participation financière importante de la Ville de Genève (3 877 847 francs) et demandent, dans la mesure où ces mis-

sions dépassent ses frontières, si les autres communes pourraient être davantage associées (leur contribution est de 1 467 925 francs) ou demandent des précisions sur la répartition des coûts et la péréquation financière entre communes ainsi que sur la participation de l'ACG au projet. Un commissaire trouve surprenant que l'ACG prenne en charge les dépenses de toutes les communes sauf celle de la Ville de Genève, alors que cette dernière finance largement l'ACG et son fonds d'équipement.

Pour rappel, la loi cantonale prévoit la répartition des charges suivante (cf. document, page 6):

- 15 266 715 francs pour le Canton (soit 5 309 798 francs pour le réseau et 9 956 917 francs pour les centrales et les terminaux);
- 3 877 847 francs pour la Ville de Genève;
- 1 467 925 francs pour les communes (centrales et terminaux);
- 51 125 francs pour la Société internationale de sauvetage du Léman.

Réponses:

M. Mancastropa: les montants sont en fonction du nombre de terminaux dont chaque partenaire a besoin. Si la Ville veut réduire sa participation, il faudra diminuer ses équipements (il faut un terminal par agent, agents municipaux (AM) et agents de sécurité municipaux (ASM) y compris. Or, la Ville de Genève compte le plus grand effectif d'ASM). De plus, à la police et au SIS, il est également nécessaire d'équiper les centrales de commandement, les infrastructures nécessaires sont différentes et plus importantes.

M. Mancastropa précise que l'ACG a voté un crédit pour équiper les sapeurs-pompiers volontaires. La participation financière des différents partenaires est par ailleurs mentionnée dans le document.

M. Magnin indique que, si le remplacement de la centrale téléphonique a été pris en charge par l'ACG à hauteur de 500 000 francs, c'était en raison de l'urgence.

L'ACG a également pris en charge la première partie des équipements radio dans chaque commune, soit deux radios par compagnie, pour prévenir une situation d'urgence. Evaluer le nombre de terminaux nécessaires aux communes aurait pris trop de temps.

Un commissaire demande d'où vient la différence d'un million et demi entre l'estimation budgétaire du document (de 3 877 847 francs, cf. document Polycom, page 6) et la proposition de crédit de 5 350 377 francs.

La présidente répond qu'il s'agit de dépenses liées à l'acquisition de matériel et de prestations complémentaires (cf. intitulé de la proposition PR-569).

M. Favre confirme que la proposition de crédit comprend, d'une part, le budget d'équipement Polycom et, d'autre part, des dépenses collatérales indispensables au projet (*n.d.l.r.: antenne de secours, équipement en GPS des véhicules SIS, matériel de test/formation, etc.*).

Optimisation des dépenses – Gestion des coûts

Un commissaire remarque que l'on travaille actuellement avec un réseau analogique et une seule antenne d'émission. Avec Polycom, on aura un réseau analogique avec deux antennes et deux nouveaux réseaux numériques (Polycom), dont un de secours. Il demande si ce n'est pas trop. Un autre commissaire s'exprime également sur une possible mise en commun des moyens.

Selon M. Magnin, il est risqué, aujourd'hui, d'avoir une seule antenne. L'année dernière, celle-ci, frappée par la foudre, a désorganisé les communications durant dix jours. Il faut donc installer une antenne de plus et, sur ces deux antennes, en plus du nouveau réseau numérique Polycom, maintenir l'ancien réseau digital afin de communiquer avec d'autres partenaires (Sauvetage du lac, etc.) ou en cas de panne de Polycom.

Tout est fait pour optimiser les dépenses. Par exemple, pour la construction d'une des dernières stations du Corps des gardes-frontière (pour 150 000 francs), un mât de la Sécurité civile, situé à proximité, a été utilisé, permettant une économie importante (*n.d.l.r.: financièrement, le forfait demandé au Canton par le Cgfr pour participer au réseau préexistant est plus avantageux que de partir de zéro pour tout construire*). Par ailleurs, la Confédération, en négociant des contrats pour l'ensemble du pays, permet aux divers partenaires de bénéficier de prix très avantageux (économies d'échelle).

Frais de fonctionnement – Personal stop – Maintenance – Achats

Un commissaire demande des éléments plus concrets sur le budget de fonctionnement (frais de communication, contrats d'entretien, personnel supplémentaire, etc.) et si le département va, étant donné le *personal stop*, gérer les tâches supplémentaires occasionnées par Polycom en abandonnant d'autres prestations.

MM. Favre et Nopper précisent que le fonctionnement impliquera pour la Ville de Genève de nouvelles opérations assurées en faisant coulisser des postes, notamment. Il s'agit d'adapter le personnel existant à de nouvelles compétences, en allouant différemment les ressources. Les personnes et postes visés n'ont pas encore été décidés, mais l'intention du magistrat est bien de faire bouger les postes.

Les frais de maintenance seront-ils en partie assumés par la Confédération?

Selon M. Mancastropa, la Confédération participe par le biais des gardes-frontière, qui contribuent à hauteur de 3 millions de francs à la réalisation des stations du centre-ville, les installations en périphérie étant financées par les autres partenaires pour environ 1,5 million de francs. Le principe de répartition des frais de fonctionnement doit être établi, aux environs de 50/50 entre Canton et Confédération (via les gardes-frontière).

Suite à une question sur les achats, M. Mancastropa répond que chaque partenaire prend en charge son matériel.

Suite à une remarque sur le fait que la Confédération finance le projet à hauteur de 10 millions de francs, soit environ un tiers du budget global, M. Mancastropa souligne que cette estimation tient compte d'investissements en infrastructures de la part de la Confédération, comme la couverture des tunnels autoroutiers, etc.

Suite à une question sur la participation du Canton à hauteur de 5 millions, auxquels s'ajoute 10 millions pour équiper ses propres services, M. Mancastropa confirme que cette dernière somme sert à l'acquisition des terminaux et centrales.

Matériel pompiers SIS

Selon M. Magnin, comme le préconise la Sécurité civile, l'ensemble des pompiers volontaires (230 en Ville de Genève) doit recevoir des équipements restreints.

Un commissaire remarque que la proposition PR-569 fait mention de la sensibilité du matériel à la chaleur et à l'humidité (fréquente lors de sinistres). Comment le SIS apprécie-t-il ce risque?

M. Favre souligne que l'administration ne va pas acheter du matériel pour le jeter. L'acquisition du matériel se fera en fonction des conditions d'utilisation. Le fournisseur est actuellement en train de mettre sur pied un matériel plus résistant à ces conditions extrêmes.

Autres partenaires – Services industriels de Genève (SIG), Transports publics genevois (TPG) – Divers

Pourquoi les SIG, également concernés par la sécurité, ne font-ils pas partie des partenaires?

Selon M. Mancastropa, le cas des SIG est analogue à celui des TPG. Ces instances font partie de Polycom pour l'aspect sécurité, mais pas pour l'aspect commercial. En cas d'événement majeur, ces instances devraient pouvoir utiliser le matériel Polycom, mais cette question doit encore être tranchée au sein de la commission Osiris.

Une commissaire demande ce qu'il se passerait si la Ville refusait de voter ce crédit. Le Canton serait-il dans une situation difficile?

M. Nopper répond par la négative. Le Canton ne s'est pas engagé par rapport aux communes. En cas de refus, c'est la Ville qui devrait continuer à vivre dans un no man's land en matière de communication.

M. Favre le confirme: le Canton ne s'est engagé que sur la part qui le concerne.

Séance du 19 novembre 2007

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet répond aux questions qui lui ont été envoyées de la part de la commission.

Comment, sur le dossier Polycom, se sont déroulées les négociations relatives à la péréquation financière entre les communes (répartition, principe de répartition des charges, participation directe, Fonds d'équipement communal, etc.)? Compte tenu du fait que l'engagement du SIS dépasse les frontières de la ville de Genève, comment expliquer une si modeste participation des autres communes?

Un élément de réponse a été envoyé à la commission (courrier de M. Nopper, cf. annexe): «Renseignements pris auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), nous sommes en mesure de vous confirmer que la dotation des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes en radios Polycom sera financée par le Fonds d'équipement communal» (cf. Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 juin 2007).

Selon M. Maudet, il faut distinguer entre pompiers volontaires et professionnels. Pour les premiers, chaque compagnie a été dotée de deux appareils. Pour les professionnels, la participation des communes au SIS se fait par une clé de répartition subtile mais, concernant les coûts de fonctionnement seuls. Les coûts d'investissement sont pris en charge par la Ville de Genève. Il s'agit de la clé de répartition normale et usuelle entre la Ville et les communes.

Dans la proposition PR-569 (page 18), il est dit que le projet Polycom aura un impact difficile à estimer (projets ou prestations) pour les investissements à venir. Qu'en est-il? Quels sont les montants supplémentaires? Quels cofinancements avec les autres communes?

Selon M. Maudet, la question a été mentionnée par pur souci de transparence. Si le Conseil administratif doit faire des investissements importants, il repassera devant le Conseil municipal. Des crédits concernant les véhicules et les moyens

de transmission devraient être proposés dans le cadre du projet CEVA, qui nécessite également des équipements dévolus à la sécurité. Par ailleurs, il précise qu'il tenait à ce que le suivi de fonctionnement de Polycom soit mentionné dans le document.

Dans la proposition PR-569, il est fait mention, à la page 19, de l'augmentation à venir du budget de fonctionnement de la Ville du fait de Polycom. Quels sont les chiffres? Quelles prestations vont être supprimées pour gérer ce nouveau métier en Ville de Genève dans le contexte du *personal stop*? Faut-il voir un lien avec l'étude de l'externalisation des ASM?

Selon M. Maudet, Polycom sera a priori intégré dans les projets en cours. Mais il fallait faire une piqûre de rappel sur le caractère limité des moyens de la Direction des systèmes d'information et de communication. En raison du *personal stop*, il faudra faire des arbitrages entre ce qui est prioritaire et ce qui l'est moins.

Est-ce que la Ville de Genève organisera son propre site de maintenance Polycom, un partenariat avec l'Etat (police) est-il envisagé?

Selon M. Maudet, la Ville va assumer des éléments de maintenance, mais le comité de gestion, alliant les différentes instances du projet, sera également chargé de la maintenance de Polycom et de la suite des opérations.

Suite à une question sur le devenir de l'ancien matériel radio (revente, don, recyclage), M. Favre rappelle que les équipements analogiques seront maintenus pour pouvoir communiquer avec les groupes qui ne passent pas à Polycom. Il précise que le désengagement de ce matériel sera progressif. M. Maudet ajoute qu'une attention particulière sera portée au recyclage du matériel, ce qui vaut souvent mieux que d'envoyer du matériel en mauvais état dans le tiers monde.

Suite à une question sur la nécessité d'équiper chaque ASM d'une radio alors qu'ils patrouillent par deux, M. Maudet souligne que beaucoup d'ASM se déplacent en patrouille unique, et non par deux (fermeture des grilles des parcs, ouverture des marchés, etc.), d'où une certaine rationalité à prévoir un appareil par personne.

Suite à une remarque d'un commissaire, qui suggère que la Ville passe d'une situation quasi catastrophique à une formule plus luxueuse, M. Maudet déclare que le nouveau matériel n'est pas un luxe dans le contexte actuel et qu'il répond à l'évolution des tâches des ASM et des AM. Toutefois, il faudra investir dans des moyens d'encadrement et de formation pour que ce matériel soit bien utilisé.

Un commissaire relève que, en redimensionnant ces réseaux à la baisse pour faire des économies, on risque de diminuer d'autant le niveau de sécurité du système.

M. Maudet acquiesce et mentionne que tous les partis ont fait campagne pour une meilleure sécurité, lors des élections municipales. La Ville doit prendre les mesures ad hoc.

M. Favre signale que, sur le terrain, la nécessité de communiquer se fait vraiment ressentir. Il souligne que l'installation d'un nouvel équipement est indispensable.

Discussion de la commission, prises de position des partis

Un commissaire, parlant pour le Parti libéral, pense qu'en matière de sécurité il n'y a pas à transiger, il faut que la première personne sur place puisse communiquer de façon sûre. Une vie n'a pas de prix.

Un commissaire démocrate-chrétien pense de même, mais souligne que le Parti démocrate-chrétien sera attentif aux dépassements éventuels sur le budget.

Un commissaire socialiste déclare que son parti acceptera bien entendu le projet Polycom, car la situation actuelle n'est pas tenable. Avec une réserve: on passe d'une situation quasi inacceptable à une situation luxueuse. Par ailleurs, le Parti socialiste est insatisfait du fait que les autres communes ne participent pas plus aux investissements. Enfin, il sera particulièrement attentif à la question du personnel.

Un commissaire parlant pour A gauche toute! déclare que la Ville paie souvent pour d'autres instances, mais que, pour des raisons telles que la sécurité, il n'y a pas d'autre choix que de répondre positivement, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un impératif au niveau cantonal.

Un commissaire des Verts souligne la nécessité de coordonner les différents niveaux (Canton, Confédération et communes) et les divers corps de métier, nécessité soulignée à de nombreuses reprises depuis des années. La coordination sera donc la bienvenue. Les Verts accepteront donc la proposition faite par le Conseil administratif, tout en restant vigilants pour ce qui est du respect du budget et du *personal stop*.

Un commissaire radicale va dans le même sens que le Parti libéral pour dire que la sécurité doit être assurée et elle confirme que son parti votera la proposition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre confirme qu'il votera la proposition, pour les mêmes raisons que l'Entente. Pour lui, les questions de sécurité et communication sont primordiales.

Vote de la commission

La présidente met au vote la proposition PR-569. Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ainsi, au vu de ce qui précède, la commission de l'informatique et de la communication vous invite, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, à accepter la proposition PR-569 et à voter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 350 377 francs pour assurer la participation de la Ville de Genève au réseau de radiocommunication national de sécurité Polycom, ainsi que l'acquisition de matériel et de prestations complémentaires.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 350 377 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

Annexes:

- courrier du 15 novembre 2007 de M. Yves Nopper
- courrier du 26 juin 2007 de l'ACG
- document «Projet Polycom, Situation octobre 2007, informations aux partenaires»

Autres références:

Pour Polycom, cf. <http://www.polycom.admin.ch>

Pour la loi cantonale, cf. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10034.pdf>

Pour le rapport sur la loi cantonale: cf. <http://www.geneve.ch/grandconseil/data/texte/PL10034A.pdf>

K 19.11.07

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN
ET DE LA SÉCURITÉ

LA DIRECTION



VILLE DE
GENÈVE

Madame Martine Sumi
Présidente
Commission de l'informatique et
de la communication

Genève, le 15 novembre 2007
YN/vvg

Objet PR-569 – Proposition de crédit « Polycom »

Le Directeur
Yves Nopper
yves.nopper@ville-ge.ch

Madame la Présidente,

Lors de l'audition du 12 courant, relative à l'examen de la proposition citée en titre, un membre de votre commission a posé une question au sujet de la dotation des sapeurs-pompiers volontaires des communes.

Renseignements pris auprès de l'Association des communes genevoises (ACG), nous sommes en mesure de vous confirmer que la dotation des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes en radios Polycom, sera financée par le Fonds d'équipement communal.

Nous joignons à la présente copie du courrier adressé par l'ACG au Fonds d'équipement communal, confirmant cette décision prise lors d'une Assemblée générale extraordinaire de l'ACG, qui s'est tenue le 20 juin 2007.

Souhaitant avoir ainsi répondu à la question posée, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Yves Nopper

Annexe mentionnée

Copie à M. Pierre Maudet, Conseiller administratif

a g

Association des communes genevoises
Boulevard des Promenades 93 - 1227 Carouge
Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55
Correspondance : case postale 1276
e-mail : info@acg.ch - www.acg.ch

Fonds d'équipement communal
Monsieur Claude Etter
Président
p.a. DT - Services financiers
Case postale 3918
1211 Genève 3

Carouge, le 26 juin 2007

Concerne : Polycom - dotation des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Président,

Par la présente, et pour la bonne forme, nous vous informons que, réunies en Assemblée générale extraordinaire sous l'égide de notre Association, les communes ont accepté de requérir du Fonds d'équipement communal qu'il finance la dotation des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires en radios Polycom.

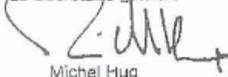
Après négociations avec la Direction cantonale de la sécurité civile, il a été possible de réduire de 3 à 2 le nombre de radios par compagnie.

L'acquisition de ces équipements représente dès lors un coût global de l'ordre de Fr. 500'000.-- accessoires compris.

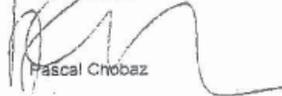
Pour le surplus, il y a encore lieu de souligner que cette acquisition ne devra intervenir que pour autant que le Grand Conseil et le Conseil municipal de la Ville de Genève acceptent les crédits d'investissements Polycom sur lesquels ils seront appelés à se prononcer.

Restant naturellement à votre disposition pour tout complément d'informations que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général


Michel Hug

Le Président


Pascal Chobaz

Copie : M. Philippe Wassmer, Directeur de la sécurité civile

Projet POLYCOM

Situation octobre 2007

Informations aux partenaires



Situation du réseau POLYCOM à Genève **(Corps des gardes-frontière)**

- 12 stations de base sont en service actuellement.
- La station de base du Mont-Blanc est construite (antennes et locaux techniques). Elle sera mise en service avec le réseau cantonal.
- Le CGFR a obtenu l'autorisation de construire pour la station de Confignon (dans les locaux de la sécurité civile à BERNEX).
- La dernière station située sur territoire cantonal (Versoix) sera construite dès 2008. Elle sera installée conjointement avec l'opérateur Sunrise à proximité de la gare de Versoix.
- La commune de Céligny sera desservie par le réseau vaudois.

Suivi du projet

- La loi cantonale, ouvrant un crédit d'investissement de 31'278'989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours (loi 10034), a été votée par le Grand Conseil le 29 juin 2007. Elle a été promulguée le 21 août 2007.
- Le PL POLYCOM de la Ville de Genève a été adopté par le Conseil administratif le 22 août 2007 et transmis au Conseil municipal. Il devrait être voté d'ici à la fin de l'année.
- Pour les autres communes, l'ACG prend en charge le financement des radios pour les compagnies de pompiers volontaires (via le Fonds d'équipement communal - FEC). Le financement des radios des ASM se fait par le biais des budgets ordinaires des communes.

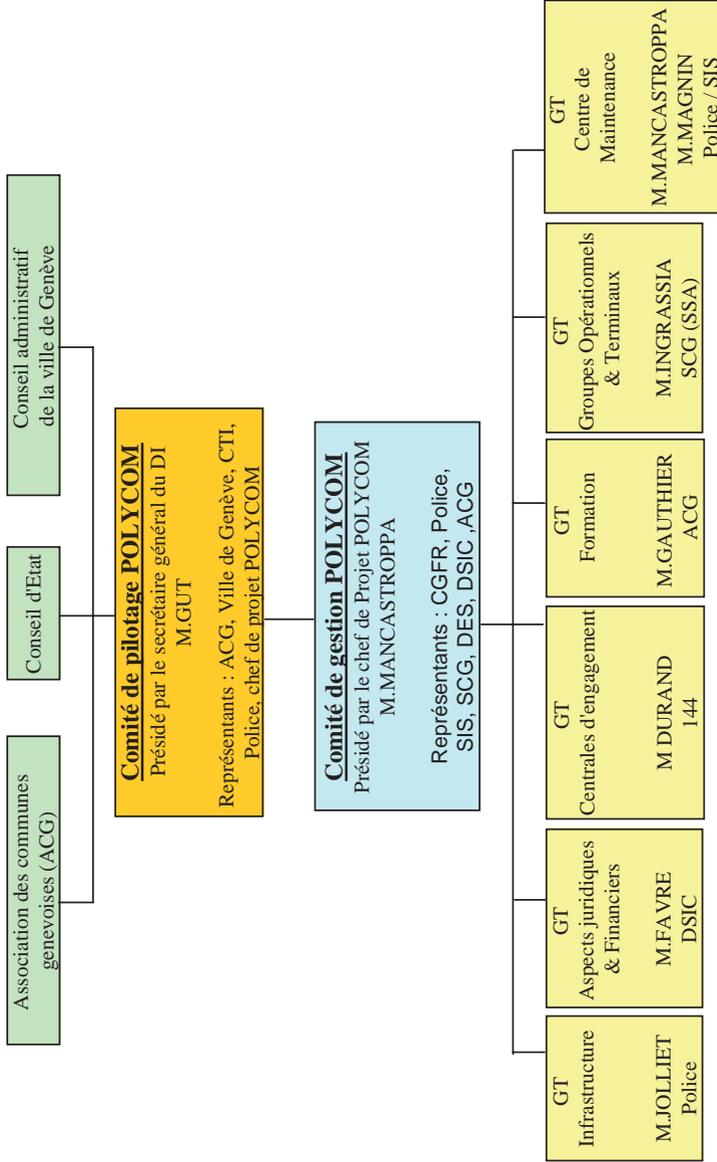
Suivi du projet

- Une Convention devrait être passée entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et les communes pour régler les modalités d'exploitation du réseau POLYCOM, l'acquisition et la maintenance des centrales et des appareils.
- Un Centre cantonal de programmation et de maintenance devrait être mis sur pied afin de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement des partenaires.

Estimation budgétaire - partenaires cantonaux

Instance	Organisation	Total HT	Variation EURO (3%)	Impondérables (7%)	TVA (7.6%)	Total TTC
Confédération	Réseau et Dotation PC					CHF 10'615'377
Canton	Réseau	CHF 4'486'143	CHF 134'584	CHF 314'030	CHF 375'041	CHF 5'309'798
Canton	Police	CHF 7'251'592	CHF 217'548	CHF 507'611	CHF 606'233	CHF 8'582'984
Canton	Sécurité civile +DSD	CHF 243'330	CHF 7'300	CHF 17'033	CHF 20'342	CHF 288'005
Canton	Sanitaire	CHF 535'930	CHF 16'078	CHF 37'515	CHF 44'804	CHF 634'327
Canton	SSA	CHF 89'440	CHF 2'683	CHF 6'261	CHF 7'477	CHF 105'861
Canton	Voirie Cantonale	CHF 117'121	CHF 3'514	CHF 8'198	CHF 9'791	CHF 138'624
Canton	Gardes de l'environ.	CHF 174'988	CHF 5'250	CHF 12'249	CHF 14'629	CHF 207'116
Canton	Total	CHF 8'412'401	CHF 252'373	CHF 588'867	CHF 703'276	CHF 9'956'917
Ville de GE	Sécurité municipale	CHF 874'093	CHF 26'223	CHF 61'187	CHF 73'074	CHF 1'034'577
Ville de GE	SIS	CHF 1'738'810	CHF 52'164	CHF 121'717	CHF 145'365	CHF 2'058'056
Ville de GE	Bat. Pompiers vol.	CHF 237'106	CHF 7'113	CHF 16'597	CHF 19'822	CHF 280'638
Ville de GE	Voirie Ville	CHF 426'307	CHF 12'789	CHF 29'841	CHF 35'639	CHF 504'576
Ville de GE	Total	CHF 3'276'316	CHF 98'289	CHF 229'342	CHF 273'900	CHF 3'877'847
Communes	Sécurité municipale	CHF 504'189	CHF 15'126	CHF 35'293	CHF 42'150	CHF 596'758
Communes	Pompier Volont. (SCG)	CHF 736'032	CHF 22'081	CHF 51'522	CHF 61'532	CHF 871'167
Communes	Total	CHF 1'240'221	CHF 37'207	CHF 86'815	CHF 103'682	CHF 1'467'925
	SISL	CHF 43'194	CHF 1'296	CHF 3'024	CHF 3'611	CHF 51'125
					Total PL	CHF 31'278'989

Organisation POLYCOM



Organisation POLYCOM (membres)

Comité de pilotage POLYCOM

M. Guit Bernard
 M. Mancastroppa Marc
 Mme Nguyen Tang Lien
 M. Sanchez Jean
 M. Bondet Alain
 M. Rutsche Alain
 M. Gilleron Jean-Pierre
 M. Verniory Pascal
 M. Nopper Yves

Secrétaire Général/DI / Président
 Police / Chef de Projet
 Département des Institutions
 Police
 Association des Communes Genevoises
 Centre des Technologies de l'Informatique
 Centre des Technologies de l'Informatique
 Département sports et sécurité

GT Infrastructure

M. Jolliet Patrick
 M. Preisig Robert
 M. Bourget Samuel
 M. Knabe Andreas
 M. Péris Michel
 M. Mancastroppa Marc

Police / Président
 AIG
 DCTI
 DSIC
 CTI
 Police / Chef de Projet

GT Groupes Opérationnels & Terminaux

M. Ingrassia Michel
 M. Schorno Didier
 M. Schaffner Pascal
 M. Fayet Miquel
 M. Nicolet Alain
 M. Duffey Yves
 M. Guenin Claude
 M. Durand Alain
 M. Mancastroppa Marc

SCG / Président
 Police
 SIS
 ASM Ville GE
 ASM Communes
 GE
 DSIC
 DES
 Police / Chef de Projet

GT Aspects Juridiques & Financiers

M. Favre Eric DSIC Président

Comité de gestion POLYCOM

M. Mancastroppa Marc
 M. Léchaire Patrick
 M. Magnin Jacques
 M. Durand Alain
 M. Ingrassia Michel
 M. Favre Eric
 M. Gauthier Thierry
 M. Jolliet Patrick

Police / Président / Chef de Projet
 Corps des gardes frontière
 Service Incendie et de Secours
 Département de l'Economie et de la Santé
 Sécurité Civile Genève
 Direction des systèmes d'information
 Association des Communes Genevoises
 Police

GT Formation

M. Gauthier Thierry
 M. CLERC Yves
 M. BORCARD Hubert
 M. Maréchal Pierre-Alain
 M. Durand Alain
 M. Stutzmann Jean-Marie
 M. Mancastroppa Marc

ACG / Président
 SAPP
 SCG
 ASM
 DES
 Police
 Police / Chef de Projet

GT Centrales d'engagement

M. Durand Alain
 M. Noirjean Denis
 M. Jolliet Patrick
 M. Schaffner Pascal
 M. Davet Eric
 M. Mancastroppa Marc

DES / Président
 Police
 Police
 SIS
 DSIC
 Police / Chef de Projet

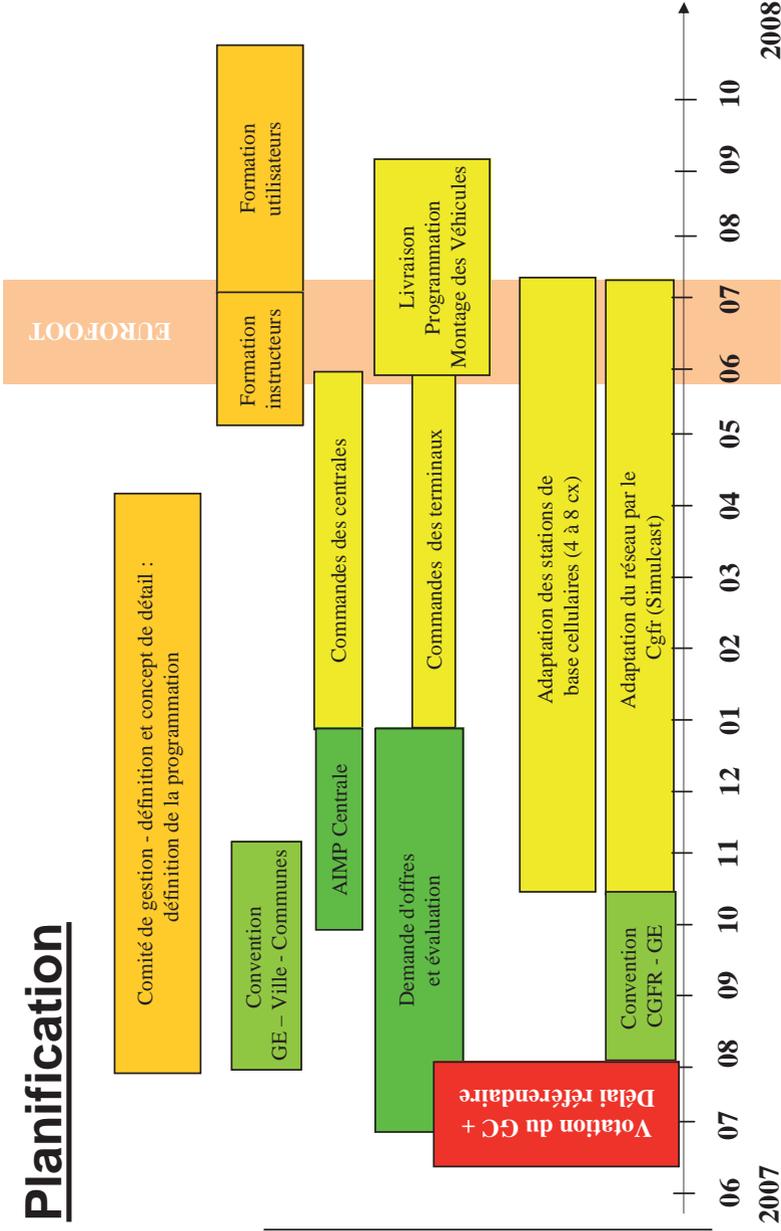
GT Centre de Maintenance

M. Mancastroppa Marc
 M. Magnin Jacques

Police / Président / Chef de Projet
 SIS



Planification



Derniers développements

- Le Conseil d'Etat valaisan a accepté en séance du 10 octobre 2007 que le projet POLYCOM VS soit traité par le Parlement lors de la séance de décembre 2007.